

Rapport d'activités 2024



**Un réseau d'associations au service de
l'agriculture paysanne en Occitanie**



EN SAVOIR PLUS

**LES ADEAR-TV
et l'Agriculture Paysanne**

[https://www.agriculturepaysanne.org/
ARDEAR-Occitanie](https://www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Occitanie)

Siège Social - Bureau Est

Mas de Saporta
34875 LATTES
04.67.06.23.67

Bureau Ouest

32 av. du Général de Gaulle
09000 FOIX
06.56.69.09.90

L'ÉDITO

Malgré un début d'année 2024 encore instable, l'ARDEAR Occitanie a su recréer un climat serein grâce notamment à ses salarié·e·s. Nous tenons à saluer leur dynamisme et leurs compétences ; ils ont su s'approprier leurs missions et mettre leur travail au profit des réseaux régionaux et départementaux.

Nous aussi, administrateurs, nous nous sommes formés à être de meilleurs employeurs, à suivre de plus près leur travail, à cadrer davantage leurs missions.

Aujourd'hui, nous pouvons être fier d'avoir traversé ces années d'incertitude et de questionnement. Les choses ont bougé ces dernières années et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous saluons le retour à un équilibre qui nous permet aujourd'hui de travailler sur notre projet commun : le développement de l'agriculture paysanne.

Nous espérons que, cette année, de nouveaux et nouvelles administrateur·rice·s rejoignent le CA de l'ARDEAR Occitanie afin que tous nos départements soient représentés, quitte à mettre en place un système de suppléance nécessaire à cette représentation. Quoi qu'il en soit, l'engagement de tous a permis que l'ARDEAR Occitanie reprenne sa légitimité de coordination et de mutualisation.

Ainsi de nouveaux projets ont émergé sur la transmission et la pénibilité au travail, qui nous permettront collectivement de monter en compétences, et d'être au plus près des besoins des paysans et paysannes. Les mutualisations (certification, modèle économique, installation, etc...), les formations (notamment RH) que ce soit à destination des salariés et/ou des administrateurs nous aident à nous développer sur nos territoires.

Des inquiétudes persistent sur le niveau de financement public à venir de nos structures et sur les règles de financement, qui pour l'instant nous sont peu favorables et induisent une précarité financière impactante pour nos actions. Les évolutions des politiques publiques (LOA et mise en place de FSA) sont également des facteurs d'incertitudes qui ne favorisent pas la sérénité.

Notre équilibre est fragile, nous le constatons toutes et tous que ce soit dans nos départements ou à l'échelon régional. Cette instabilité est le fruit également d'un modèle économique mis à mal depuis plusieurs années.

Notre structure finira son exercice 2024 avec un déficit financier important. Nous savons grâce à la commission finances que ce déficit est structurel. Il nous faudra prendre collectivement des décisions cette année pour pérenniser la vie de notre structure régionale.

Le Conseil d'Administration de l'ARDEAR Occitanie

SOMMAIRE

L'ÉDITO	3
SOMMAIRE	4
UN TRAVAIL EN RÉSEAU	5
Les principales fonctions de l'ARDEAR Occitanie	6
Le conseil d'administration de l'ARDEAR Occitanie en 2024	7
La gouvernance et la vie associative : un besoin fort de solidarité.....	8
L'équipe de l'ARDEAR Occitanie en 2024.....	9
ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE PAYSAN-NE-S.....	10
Sensibiliser, informer, promouvoir le métier de paysan.....	10
Accompagner et former	11
Qui sont les porteurs de projet accompagné-e-s par nos associations ?.....	12
FOCUS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS.....	13
AGIR POUR LA TRANSMISSION DES FERMES	14
Repérage et sensibilisation des paysans proches de la retraite	15
Accompagnement des cédants et clarification du projet de transmission	16
Mise en relation cédants-repreneurs : faciliter la prise de contact et le dialogue	17
Perspectives pour l'accompagnement de la transmission	18
FOCUS SUR LES CEFI - Un dispositif qui continue à faire ses preuves	19
UN RESEAU QUI SE FORME.....	20
Se former et échanger... pour se professionnaliser	20
Une journée pour les salarié-e-s du réseau Occitanie.....	22
Mutualisation pour la certification Qualité des formations.....	22
La poursuite des formations certifiantes pour nos porteurs de projet.....	23
UN RÉSEAU QUI SE DÉVELOPPE ET SE RÉINVENTE.....	24
Un réseau, des réseaux.....	24
NOTRE TRAVAIL DE PLAIDOYER	25
Contribution à la politique régionale de l'installation et de la transmission	25
LE FINANCEMENT DE L'ARDEAR	27
Les finances de l'ARDEAR Occitanie en 2024	27
Analyse du budget 2024 et perspectives pour 2025	29
ACRONYMES.....	30
NOS PARTENAIRES.....	31

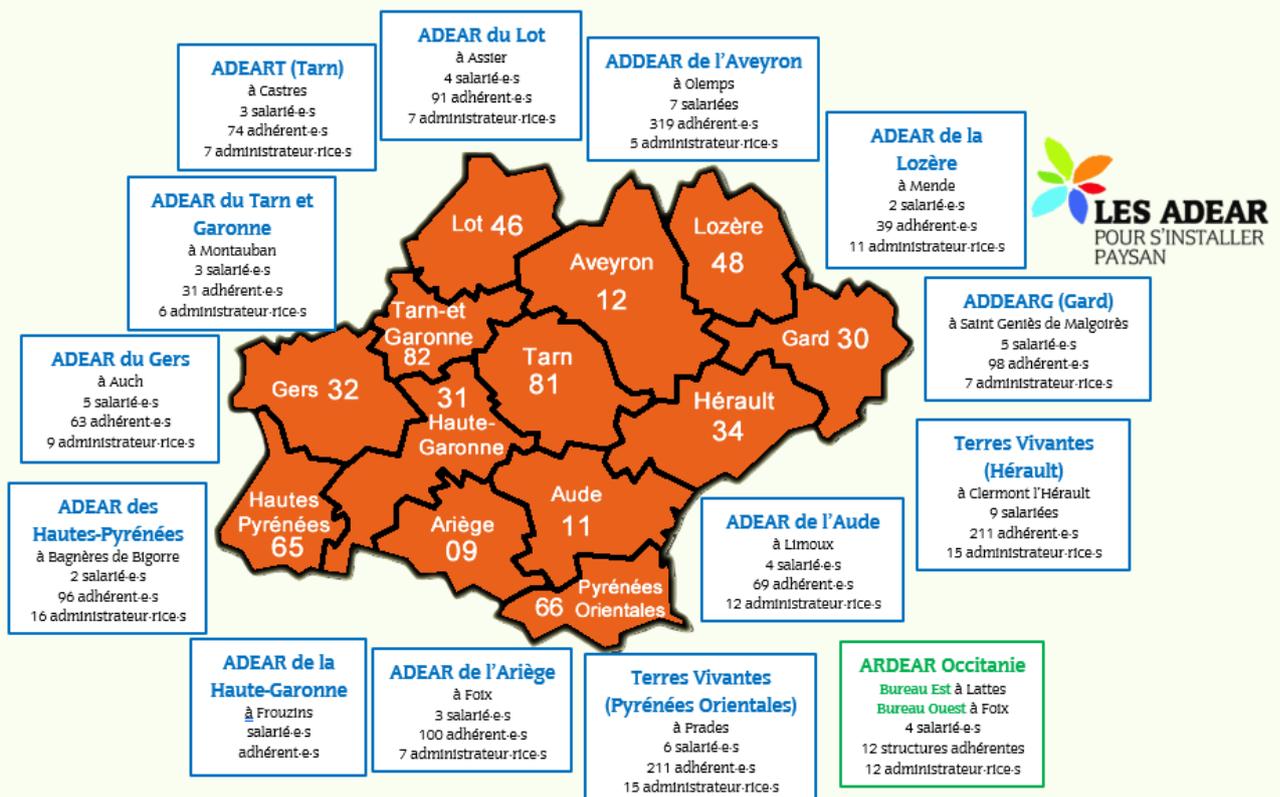


Journée salarié-e-s
ARDEAR 2024

UN TRAVAIL EN RÉSEAU



L'ARDEAR Occitanie regroupe **12 associations** intervenant dans toute l'Occitanie. Ce réseau est fort de ses **102 administrateur-riche-s**, de ses **53 salarié-e-s** (plus de 40 ETP) et de ses **1 090 adhérent-e-s**.



 Les principales fonctions de l'ARDEAR Occitanie

Recherche et portage de **dossiers de financement** pour ses membres

Professionnalisation des salarié-es/admins **ADEARs-TV** pour le décroïsonnement, la formation et mutualisation d'outils, compétences et expériences

Constitution d'un **espace d'échange, réflexion et prise de recul** pour dynamiser, renouveler, innover, adapter et impulser des actions (InPact, recherche, etc...)

Co-construction d'argumentaires / **politiques régionales** en faveur de l'installation & la transmission de l'AP. **Appui des ADEARs-TV** pour porter l'argumentaire

Facilitation de la **solidarité** entre ses membres

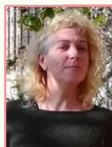


Le conseil d'administration de l'ARDEAR Occitanie en 2024

Le conseil d'administration (CA) de l'ARDEAR Occitanie est composé de 12 associations, chacune représentée par un membre de son propre CA. Le CA qui est présenté ci-dessous a été élu lors de l'AG du 20/09/2024. Le bureau de l'ARDEAR Occitanie est composé de 4 membres.



Matthieu Chatenet, Co-président
Eleveur ovin (09)



Fanny Fayolle, Co-présidente
Apicultrice (34)



Christian Rossi, secrétaire
Paysan retraité (46)



Séverine Van de Velde, trésorière
Maraîchère (48)



Stephen Chong Shin Sen, administrateur
Maraîcher PPM (31)



Sarah Despinoy, administratrice
Paysanne (12)



Richard Le Masson, administrateur
Paysan retraité (11)



Thomas Tellier, administrateur
Paysan (32)



Fabienne Andurand, administratrice
Paysanne (82)



Adrien Veyrunes, administrateur
Paysan (30)



Patricia Gil, administratrice
Paysanne (65)

Stéphanie Raymond, Paysan (81)



La gouvernance et la vie associative : un besoin fort de solidarité

L'ARDEAR Occitanie, forte de ses 13 départements répartis sur plus de 72 000 km², a continué de faire vivre sa gouvernance basée sur une alternance de rassemblements physiques et d'échanges en distanciel. Ce mode de fonctionnement a permis aux administrateur·rice·s de participer la vie de l'ARDEAR Occitanie malgré l'éloignement. Nos rencontres physiques permettent d'atténuer les défauts du distanciel qui peut parfois être moins favorable à la dynamique générale.

L'ensemble des administrateur·rice·s de l'ARDEAR sont convié·e·s aux CA, ainsi que les salarié·e·s des ADEAR-TV d'Occitanie. C'est le lieu d'échange, d'information et de prise de décision sur les grandes orientations politiques et stratégiques, ainsi que sur la gestion des affaires courantes de l'ARDEAR.

Cette année, nous avons continué à nous retrouver à un rythme régulier de consultation de nos instances. En 2024, le CA s'est réuni **12 fois dont 3 fois en présentiel** : des échanges mensuels pour la gestion et les problématiques quotidiennes de l'ARDEAR et de son réseau, et des CA physiques deux fois par an pour analyser plus en profondeur certaines thématiques

En novembre 2024 nos rencontres annuelles du réseau ADEAR-TV Occitanie se sont tenues à Revel (31). Lors de ces journées, nous avons travaillé sur l'accompagnement des paysannes en Occitanie.

CA visio

16 janvier

CA visio

13 février

CA visio

19 mars

CA physique à Les Brunels (11)

25 & 26 avril

CA visio

21 mai

CA visio

18 juin

CA visio

16 juillet

CA physique à Sommières (30)

19-20 septembre

CA visio

15 octobre

CA visio

19 novembre

Rencontres annuelles des
ADEAR-TV à Revel (31)

28-29 novembre

CA visio

17 décembre



L'équipe de l'ARDEAR Occitanie en 2024



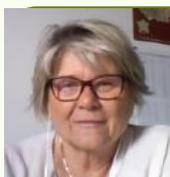
Mathieu DESJARDINS
Coordinateur
installation et formation



Carlos LEGUIZAMON
Coordinateur financements
et vie associative
(Lattes – 100%)



Fanny THUAULT
Coordinatrice
transmission et plaidoyer
(Foix – 90%)



Valérie AGUILERA
Chargée de mission
administrative & comptable
(Lattes – 100%)



Jody WINTERHALTER
Coordinatrice
installation et formation
(Lattes – 100%)

Après une année 2023 plutôt mouvementée, l'année 2024 a été plus stable en matière de ressources humaines. Pour rappel, l'ancien coordinateur formation-installation, Julien CASTELLANI, avait quitté officiellement son poste en novembre 2023. Son départ avait entraîné l'arrivée de Mathieu DESJARDINS en janvier 2024, lui-même parti en avril 2024. Il a été remplacé par Jody WINTERHALTER à partir d'août 2024.

Jody n'est pas une inconnue du réseau : jusqu'au début de l'année 2023, elle était animatrice à l'ADEAR 11, à Limoux. Son arrivée marque un retour à un certain équilibre après plusieurs années de mouvements et d'adaptations au sein de l'équipe.

Malgré ces changements, l'ARDEAR Occitanie a su maintenir le cap et assurer l'ensemble de ses missions. Aujourd'hui l'équipe retrouve enfin une stabilité bienvenue, avec ses quatre postes bien définis et occupés. Comme précédemment, les salariés de l'ARDEAR Occitanie sont répartis sur deux sites : au Mas de Saporta à Lattes pour l'ancienne région Languedoc Roussillon, qui est le siège social de l'association (Carlos, Valérie, Jody) et sur l'antenne de Foix pour l'ancienne région Midi Pyrénées (Fanny). Cette présence sur deux sites renforce la proximité avec les réalités de terrain et facilite les réunions institutionnelles ainsi que les partenariats avec les structures régionales présentes sur les deux métropoles d'Occitanie que sont Toulouse et Montpellier.

L'organisation salariale repose désormais sur quatre piliers : deux coordinatrices techniques, un coordinateur financier et une chargée de mission administrative & comptable. Une équipe désormais solide, qui se coordonne grâce à des échanges constants, et prête à poursuivre le travail engagé et à relever les défis à venir avec sérénité.



©ADDEARG

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE PAYSAN·NE·S



Sensibiliser, informer, promouvoir le métier de paysan

Les ADEARs-TV départementales mettent en œuvre plusieurs types d'actions de **communication pour promouvoir l'installation en agriculture paysanne et présenter le parcours d'installation**. Depuis 2022, les actions de communication sur l'installation ne sont plus prises en charge dans le cadre du programme AITA géré par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts) qui finance plus spécifiquement les actions liées à la transmission. Nous regrettons cet état de fait car la transmission n'est possible que si l'on repère des repreneurs, et la modification des financements nuit à l'efficacité de ce type d'actions qui s'inscrivent dans un temps long.

La sensibilisation et l'information des porteurs de projet se poursuit néanmoins par plusieurs biais :

- Accueils individuels ou collectifs
- Visites de fermes récemment installées
- Accompagnement à l'émergence du projet puis à sa structuration (montage financier)
- Organisation de formations spécifiques
- Diffusion de petites annonces (dont fermes à reprendre) via l'interface cartographique mise en place par l'ARDEAR Occitanie, mais aussi via la plateforme de petites annonces du réseau InPact

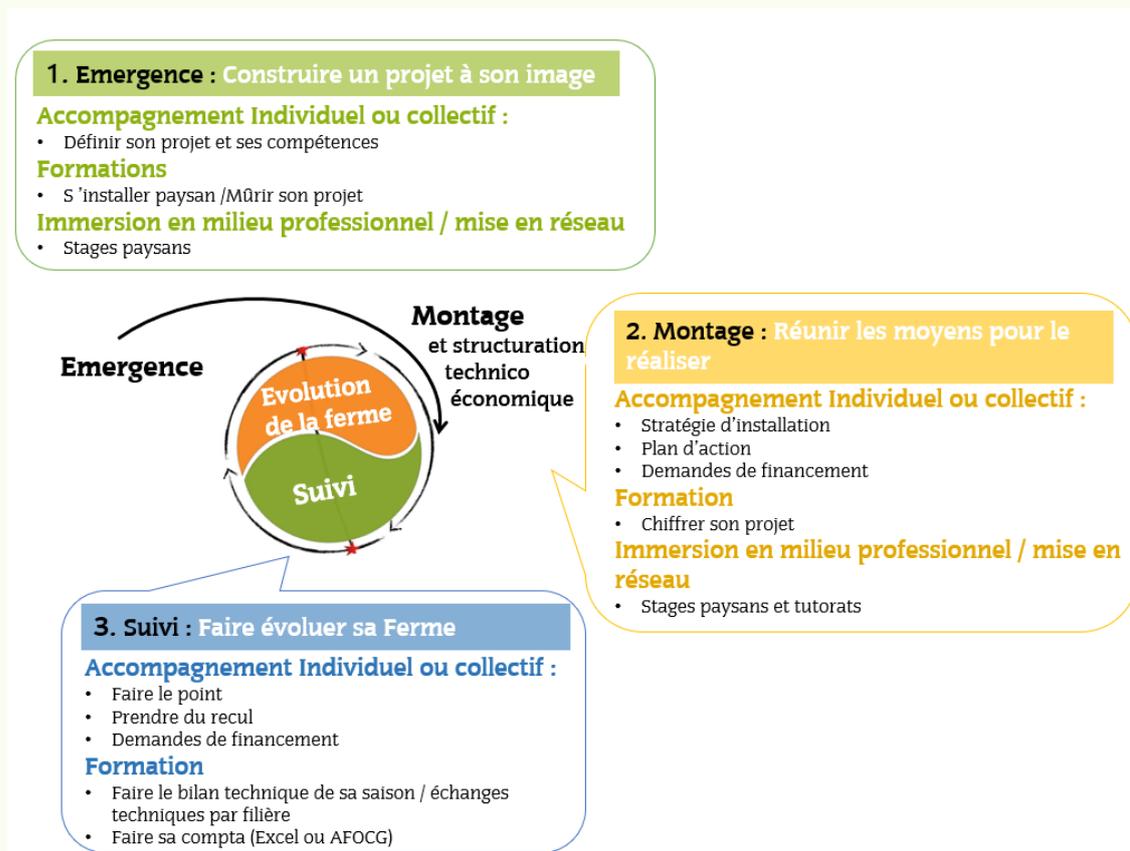
Dans le cadre des négociations en cours sur le PLOAA, nous insistons sur la nécessaire pluralité des accompagnements à l'installation, et sur l'importance d'une communication transparente, de façon à ce que le libre choix de la structure accompagnatrice soit assurée pour les porteur-euses

de projets. En effet, pour assurer la diversité des installations agricoles sur le territoire, il est important d'accueillir tous les candidats à l'installation, dans toute leur diversité de profils.



Accompagner et former

Les ADEARs-TV d'Occitanie **interviennent tout au long du parcours d'installation** et fournissent à chaque étape un **accompagnement reconnu** et des **formations adaptées à chaque porteur-se de projet (PP)**.



Le nombre de porteur-se-s de projet sollicitant un accompagnement auprès des ADEAR-TV était en augmentation régulière depuis plusieurs années. En recherche de sens, de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole cherchent à se reconvertir et sont intéressées par le parcours spécifique et adapté proposé par les ADEAR-TV, ainsi que par l'agriculture paysanne. En 2023, un léger ralentissement avait été constaté, notamment pour la phase d'émergence. En 2024, une baisse a été amorcée, et le nombre de porteur-se-s de projet correspond au nombre observé entre 2019 et 2020. Il s'agit sans doute d'un retour à la normale après la vague de projets observée suite à la pandémie de Covid. À cela s'ajoute un contexte économique incertain, et les difficultés à mobiliser les nouveaux dispositifs d'aides à l'installation ont conduit certaines personnes à reporter leur projet d'installation. L'année 2024 a également été marquée par la suspension de l'activité de l'ADEAR en Haute-Garonne, dont une partie a été reprise par les départements limitrophes et représentant tout de même une baisse d'environ 100 PP.

Malgré des enveloppes financières aléatoires, aux priorités changeantes et le plus souvent connues tardivement, les ADEAR-TV continuent à répondre à la forte demande d'accompagnement des porteurs de projets. **Une grande place est faite à l'accompagnement collectif en phase d'émergence, ce qui permet d'accueillir plus de porteurs de projet pendant cette phase. Cela favorise également un mode de travail basé sur l'échange entre pairs et l'interaction de groupe, particulièrement plébiscités par les porteur-se-s de projets qui gardent souvent contact entre eux par la suite.**



Qui sont les porteurs de projet accompagné-e-s par nos associations ?

La très grande majorité des personnes accompagnées (83 à 92% des personnes accueillies suivant les phases d'avancement des projets) ont un projet d'installation hors cadre familial (HCF). La part de PP de plus de 40 ans est toujours conséquente (37 à 48% des personnes accueillies). La part des femmes est stable (54 à 58% des personnes accueillies).

FOCUS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS

L'accompagnement des porteur·ses de projet en Occitanie en 2024, c'est 1 673 personnes accompagnées (en comptabilisant uniquement les PP financés par la Région), dont 164 sont comptabilisés à la fois dans les volets 1 et 2.

1 174 personnes accompagnées en **phase d'émergence (volet 1)** soit **1032 jours d'accompagnement** environ 6h/porteur.se de projet

93% hors cadre Familial
42% plus de 40 ans
58% de Femmes

216 personnes accompagnées en **phase de structuration technico économique (volet 2)** soit **358 jours d'accompagnement** environ 12h/porteur.se de projet

Dont
90% hors cadre Familial
48% plus de 40 ans
54% de Femmes

283 personnes accompagnées en phase de **Suivi Post-installation** soit **205 jours d'accompagnement** environ 5h/porteur.se de projet

83% hors cadre Familial
37% plus de 40 ans
57% de Femmes

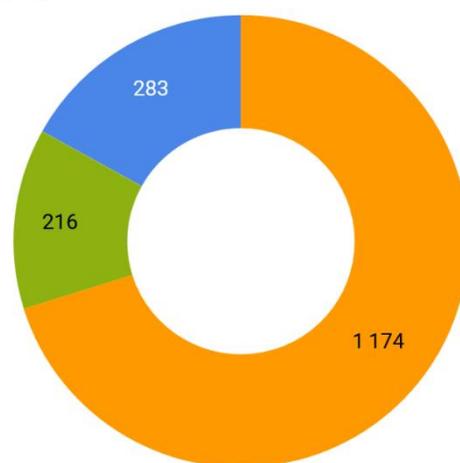
* 164 personnes sont comptabilisées dans les volets 1 et 2 du fait de changement de phase en cours d'année

Dossiers déposés: 62 DNA - 37 DJA

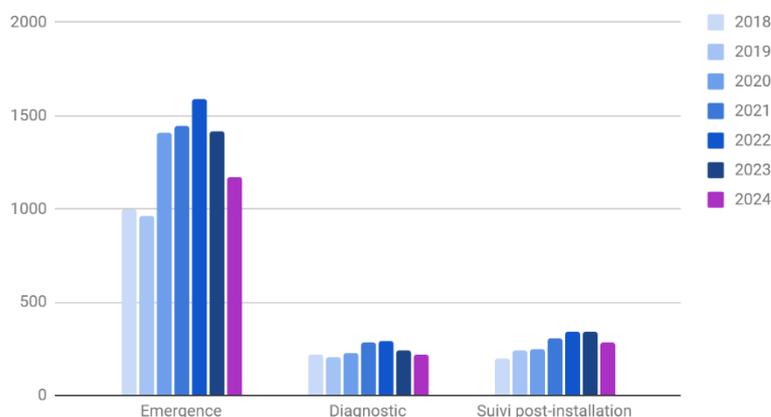
(une année atypique, avec des incertitudes liées aux nouveaux dispositifs et délais de mise en œuvre)

Porteur.se.s de projet accompagnés en 2024

- Emergence (volet 1)
- Accompagnement technico-économique (volet 2)
- Suivi Post installation



Evolution du nombre de porteur.ses de projet accompagné.e.s





AGIR POUR LA TRANSMISSION DES FERMES

Alors que les installations de nouveaux agriculteurs ne compensent pas les départs massifs à la retraite, le renouvellement des générations se pose comme un défi urgent et majeur pour nos territoires et la société dans son ensemble. Au sein de notre réseau, nous sommes convaincus que la mobilisation de l'ensemble des acteurs de nos territoires permettra de répondre au mieux à ce défi dans une démarche partenariale. Défi d'autant plus important que la transmission des fermes est un levier pour la transition agroécologique, pour la souveraineté alimentaire des territoires et pour les dynamiques sociales et économiques qui les font vivre.

Les ADEARs-TV sont aujourd'hui reconnues comme des structures proposant une expertise dans la facilitation du processus de transmission des exploitations. **Notre réseau a développé des savoir-faire spécifiques et reconnus en la matière, en plaçant l'humain au centre de la transmission.** Nos accompagnateur-ric-e-s renforcent continuellement leurs compétences grâce aux actions de professionnalisation conduites par l'ARDEAR Occitanie, dans le but de **favoriser les échanges de pratiques et la montée en compétences de tou·te·s.**

Les ADEARs-TV ont d'ailleurs **significativement augmenté leurs efforts en faveur de la transmission ces dernières années et s'efforcent de lutter contre une dynamique qui favorise l'agrandissement et la concentration des fermes.** Si elle est rarement simple et qu'elle demande toujours un accompagnement humain particulier, la transmission-reprise est en effet un élément clé pour le renouvellement des générations en agriculture.

Repérage et sensibilisation des paysans proches de la retraite

En 2024 le réseau des ADEARs-TV d'Occitanie a consacré 294 jours de travail au repérage et à la sensibilisation des cédants (contre 254 en 2022 et 310 en 2023). Les actions sont très diversifiées et visent à faire connaître les accompagnements proposés par les ADEARs-TV ainsi qu'à établir des partenariats durables localement pour toucher un large public et sensibiliser aux enjeux de la transmission : ces partenariats concernent les collectivités locales, les associations ou syndicats de producteurs, les Cuma, SAFER, MSA, etc. Ce travail de fond de notre réseau s'est intensifié ces dernières années pour répondre aux enjeux du nécessaire renouvellement des générations agricoles. Bien qu'il s'agisse d'un travail de longue haleine, il commence à porter ses fruits : les effets positifs sont réels sur nos actions d'accompagnement à la transmission et à l'installation et c'est un véritable atout pour initier des cycles d'accompagnement à la transmission.



LA FERME DES BERTRAND
50 ANS DANS LA VIE D'UNE FERME
AVANT-PREMIERE & CINÉ-DÉBAT
MAR. 23 JANVIER 20H00

CONFÉRENCE 11 juin 2024
dans le cadre du
Projet Alimentaire Territorial
du Pays de Lafrançaise
François Pursegile
Professeur et sociologue
spécialisé dans l'étude des
comportements et des
organisations des
agriculteurs
UNE AGRICULTURE
SANS AGRICULTEURS

CAFÉ TRANSMISSION
Imaginer le futur de ma ferme pour mieux
la transmettre à la nouvelle génération

Exemples d'évènements de sensibilisation organisés dans le Tarn et Garonne

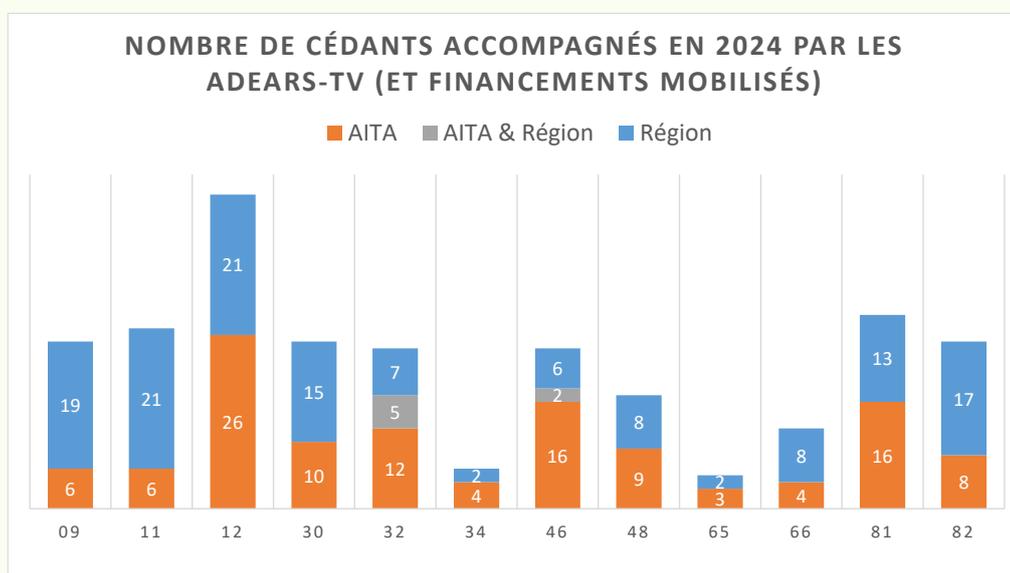
Les financements issus du programme AITA 2024 ont notamment permis différentes actions :

- Animation de groupes de bénévoles pour la sensibilisation des cédants ce qui permet de toucher plus facilement les cédants par une approche personnalisée
- Café transmission : ces temps conviviaux sont parfois organisés avec des structures partenaires, ce qui permet de toucher un large public. Cependant, l'expérience montre que le public cible est difficile à mobiliser et nécessite une sensibilisation amont très importante
- Communications grand public (articles dans la presse locale, podcasts, réseaux sociaux ...)
- Démarchage direct : ce démarchage s'effectue par téléphone et permet un échange personnalisé avec les (futurs) cédants pour répondre à leurs interrogations spécifiques
- Évènementiels grand public : conférences débats, organisation de fêtes paysannes, séminaire de travail avec des partenaires, ciné débat. Ces initiatives permettent de toucher des cédants dans un cadre moins formel et plus convivial
- Rencontres partenariales avec d'autres acteurs agricoles du territoire (élus, mais aussi les techniciens d'OPA dont chambres d'agriculture et filières) : elles favorisent une approche territoriale des enjeux de la transmission. Ces rencontres permettent notamment de sensibiliser sur les enjeux et les parcours de transmission et d'améliorer la visibilité des accompagnements proposés par les Adears-TV

- Sensibilisation à la reprise de fermes (café transmission, ciné débat, partenariats avec des collectivités). Ce travail demande souvent une grande implication en temps selon les enjeux abordés : renouvellement des générations agricoles, transmissibilité des fermes, accueil de nouveaux arrivants sur le territoire

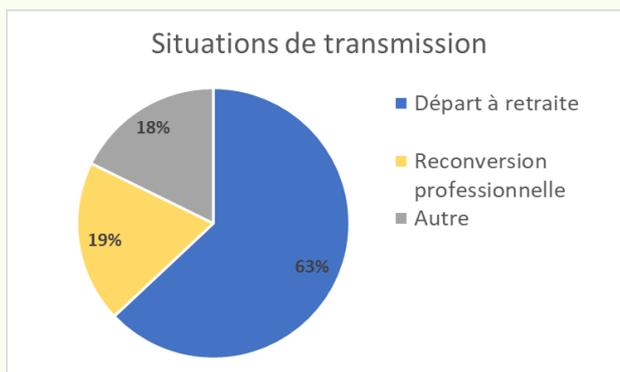
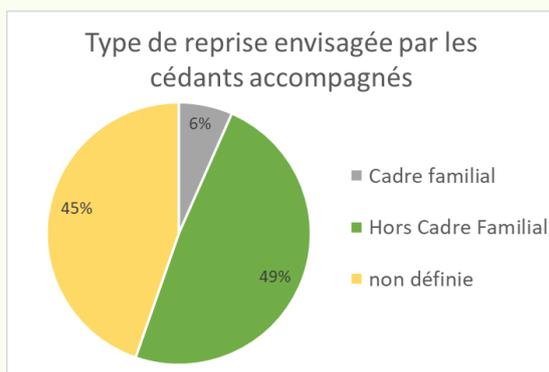
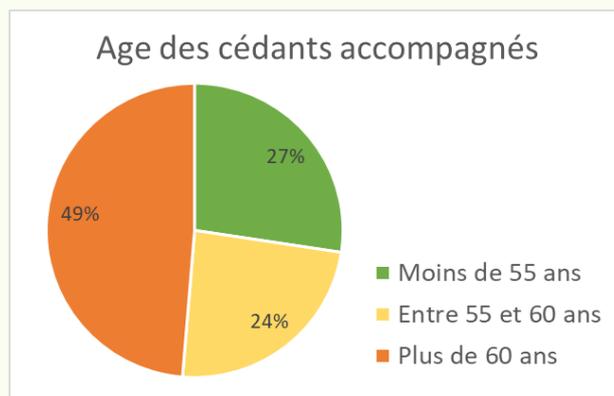
Accompagnement des cédants et clarification du projet de transmission

En 2024 la région Occitanie a déployé un nouveau dispositif de financement pour l'accompagnement des cédant-es (chefs d'exploitation sans repreneur identifié) en parallèle des possibilités d'accompagnement permises traditionnellement par l'AITA. Au total ce sont 273 cédant-es qui ont été accompagné-e-s via ces dispositifs (contre 263 en 2022 et 297 en 2024 pour l'AITA). Cela a représenté 154 jours d'accompagnement des cédants financés par l'AITA (auxquels s'ajoutent 119 jours pour la formalisation et le suivi des petites annonces et la mise en lien avec des repreneurs potentiels) et 294 jours d'accompagnement financés par la Région en 2024.



Les accompagnements s'inscrivent dans un temps long et se concrétisent rarement par une transmission dès la première année d'accompagnement. Il est à noter que certaines transmissions se font également sans que nous en ayons connaissance, et que la plupart mettent plusieurs années avant de se concrétiser. En effet, si certaines personnes anticipent peu leur transmission et nous sollicitent à peine 1 an avant leur départ à la retraite, d'autres nous contactent 5 à 7 ans avant, en vue de transmettre leur ferme progressivement, ce qui facilite généralement les choses. Cette disparité nous oblige, tout comme dans le cadre de l'installation, à conduire des accompagnements sur mesure pour répondre aux besoins exprimés.

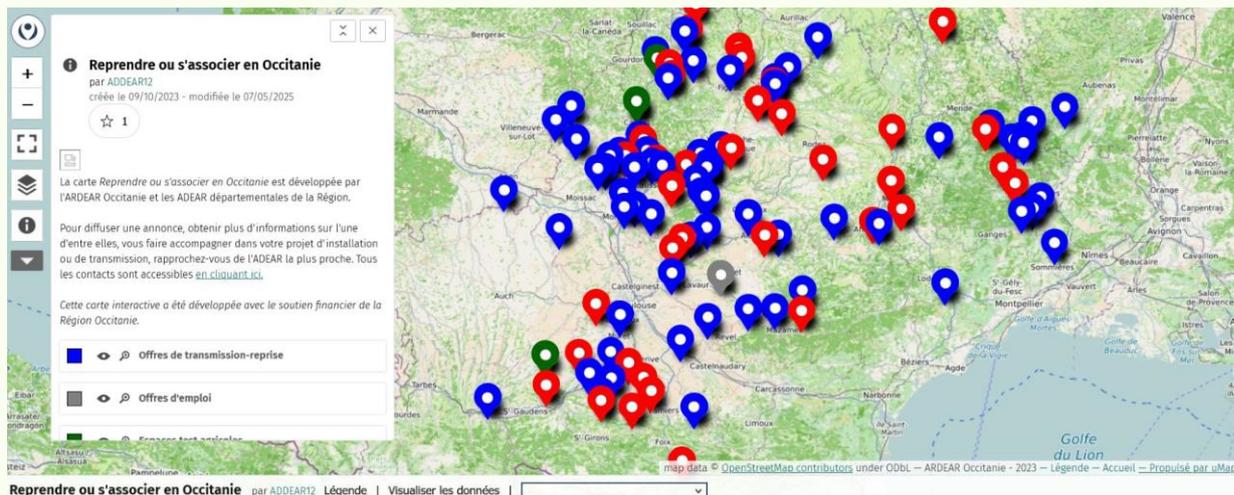
Certaines ADEAR départementales ont mis en place des points Accueil Transmission (PAT dans les départements 09, 30, 32, 46, 48, 82) : ces permanences sont une porte d'entrée pour informer les futurs cédants et les orienter vers un accompagnement plus personnalisé si nécessaire. La fréquentation de ces points d'accueil est souvent décevante, mais permet une prise de contact avec des cédant-es, ainsi qu'avec des structures partenaires.



Mise en relation cédants-repreneurs : faciliter la prise de contact et le dialogue

Sur l'ensemble de ces actions les ADEARs-TV ont réalisé 220 jours de travail financés par l'AITA en 2024 (contre 117 en 2022 et 144 en 2023), dont 119 jours consacrés à la formalisation et au suivi des petites annonces, ainsi qu'à la mise en lien avec les repreneurs (voir paragraphe précédent). La mise en relation des cédants et des repreneurs est une étape essentielle de la transmission des fermes. C'est également une étape à haut risque où se rencontrent les rêves et aspirations de porteurs de projet et les inquiétudes et appréhensions des cédants. La présence d'un tiers est facilitante et permet de prendre en compte les besoins de chacun pour que les échanges et les éventuelles négociations puissent se tenir sereinement. Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

- Accompagnement relation cédants-repreneurs : point essentiel pour la réussite de la transmission, il fluidifie les échanges et évite toute sorte de malentendus tout en sécurisant la phase de négociation
- Annonces (et mise en lien) : la rédaction elle-même demande de la clarté sur les éléments à céder et sur le projet du cédant. La diffusion peut se faire par différents canaux : site internet des structures, médias locaux, [plateforme cartographique de l'ARDEAR Occitanie](#), RDI, réseau InPACT etc... Un temps de remise à jour et d'adaptation des annonces est parfois nécessaire quelques mois après la première publication. Cette action intègre fréquemment les sollicitations des potentiels repreneurs et leur mise en lien avec le cédant.



Cartographie interactive développée par l'ARDEAR Occitanie depuis 2023

- Événementiel grand public et rencontres cédants-repreneurs (visites de fermes à céder, témoignages, échanges et débats sur la transmission) parfois en partenariats avec des acteurs locaux. Ces actions rendent les fermes à céder plus visibles pour susciter des candidatures.
- Sensibilisation à la reprise de fermes (dont scénario de reprise avec BPREA) : cette action est destinée à sensibiliser les porteurs de projet et les stagiaires BPREA à l'intérêt et aux avantages de reprendre une ferme existante plutôt que de créer sa propre ferme.

Perspectives pour l'accompagnement de la transmission

En 2024, les dispositifs d'accompagnement de la transmission ont évolué en Occitanie : la Région propose désormais un dispositif d'accompagnement des cédants sans repreneur. L'ARDEAR a d'ailleurs assuré la coordination de la labellisation des ADEARs-TV pour ce dispositif début 2024. **Des articulations et des complémentarités ont pu être trouvées avec les financements de l'AITA malgré de grandes incertitudes sur une partie de l'année 2024. Au vu de l'urgence des enjeux de la transmission, les besoins sont importants et mériteraient des financements clairs, conséquents et pérennes de façon à valoriser le travail accompli et la qualité des partenariats engagés, en vue de transmissions nombreuses et réussies.**

L'accompagnement à la transmission agricole est en effet un enjeu incontournable : c'est une diversité de fermes et de cédant-es qu'il s'agit d'accompagner (agriculteur-rices à titre principal ou secondaire, cotisant-es secondaires, retraité-es, propriétaires de foncier ou de bâti agricoles). Nous considérons d'ailleurs que toutes les fermes sont transmissibles : certaines nécessitent des transformations, des transitions ou des restructurations, et notre réseau peut aider cédants et porteurs de projet à réfléchir ensemble au devenir de ces fermes pour éviter l'agrandissement des structures, tout en favorisant des dynamiques rurales bénéfiques au territoire.

C'est en ce sens que l'ARDEAR Occitanie a renforcé ses partenariats avec différents acteurs de l'installation-transmission en Occitanie (membres du réseau InPACT Occitanie, SAFER, Instituts de recherche, etc.), ce qui a conduit au dépôt d'un dossier commun à 12 structures dans le cadre de l'appel à projet CASDAR Démultiplication 2024 : ce projet « Leviers pour les TRansmissions et transitions agricoles en OCCitanie (TR'OCC) » a démarré fin 2024 et se poursuivra en 2025 et 2026.

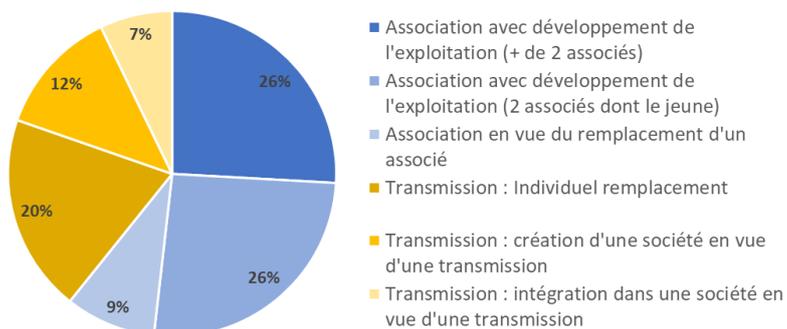
FOCUS SUR LES CEFI - Un dispositif qui continue à faire ses preuves

Ce dispositif Contrat Emploi Installation Transmission (CEFI), a été initié en 2007 par la région Midi Pyrénées et s'est ouvert à toute la Région Occitanie à partir de 2018. Il offre aux candidats à l'installation désirant s'installer hors cadre familial, l'opportunité de réaliser un stage chez un agriculteur afin de préparer leur première installation agricole par reprise ou association. Il répond ainsi aux enjeux de renouvellement des générations et s'inscrit également dans la tendance de développement de l'agriculture de groupe. C'est l'occasion pour le futur installé :

- De comprendre et s'intégrer dans le fonctionnement de l'exploitation
- De tester l'activité sur une période et un espace approprié au projet
- D'acquérir les connaissances pratiques indispensables et de mesurer celles qui restent à acquérir
- D'établir un lien de confiance privilégié avec le cédant ou les futurs associés afin que la transmission ou l'association se fasse dans les meilleures conditions.

Réseau ADEARs-TV Occitanie	2021	2022	2023	2024
Nombre de CEFI terminés	45	30	37	22
Nombre d'accompagnateurs mobilisés sur le dispositif	14	11	20	15
Durée moyenne	11 mois	9 mois	10 mois	8 mois

Nature du projet d'installation



Au cours de ces dernières années, le réseau des ADEAR-TV d'Occitanie a développé et amélioré ses méthodes et procédures en vue de l'accompagnement des CEFI.

Les fermes ayant accueilli des CEFI entre 2021 et 2024 présentent des productions très variées. Près de la moitié des fermes concernées présentent une diversification des activités (polyculture-élevage). On notera une forte représentation des fermes maraichères (28% des CEFI).

Entre 2021 et 2024, plus de la moitié des CEFI (52%) ont abouti à l'installation du stagiaire sur la ferme ; 5% des stagiaires ont également pu s'installer, mais sur une autre exploitation. Au final, 43% des CEFI n'ont pas pu aboutir, principalement du fait de désaccords sur le projet lui-même ou de difficultés relationnelles, mais aussi à cause de changements de projet de l'une ou l'autre partie, voire de difficultés financières empêchant la concrétisation de l'installation du stagiaire.



Rencontres de l'ARDEAR
Occitanie novembre 2024

UN RESEAU QUI SE FORME

Se former et échanger... pour se professionnaliser

Notre réseau d'accompagnateur-riche-s a acquis, au fil des années, de nombreuses compétences sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises agricoles. Il s'est aussi renforcé sur des thématiques clés comme l'accompagnement des cédants à la transmission ou encore l'ingénierie de formation.

Mais accompagner, ce n'est pas seulement transmettre des connaissances techniques : cela demande aussi des compétences d'écoute, des capacités d'organisation et une posture professionnelle mêlant empathie et distanciation. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite un renouvellement constant des connaissances et des pratiques, d'autant plus face aux évolutions du cadre institutionnel et aux défis que rencontrent les paysan-ne-s, qu'ils soient en activité ou en phase d'installation.

C'est pour répondre à ces besoins que notre réseau organise régulièrement des formations à destination des salarié-e-s. Pourtant, en 2024, nous avons connu un net ralentissement sur ce volet : seulement 4 formations ont été réalisées, contre 9 en 2023. Cette baisse s'explique en grande partie par le fait que le poste de coordinateur des formations a été en sous-effectif une bonne partie de l'année. Entre la prise de poste de Mathieu en janvier, son départ rapide en avril, le refus de financement d'OCAPIAT et l'arrivée de Jody seulement en fin d'année, la dynamique a été plus difficile à maintenir.

Malgré ces aléas, plusieurs sessions ont tout de même pu avoir lieu, permettant à 26 salarié-e-s du réseau de continuer à se former et à monter en compétence. En 2024, ils et elles ont ainsi pu participer aux formations suivantes :

2 jours

Montage et analyse d'un projet d'installation : focus outil « Chiffrage »
Elma MATHEY (ADDEARG) et Guillaume MASSEIN

1 jour

CEFI : le stage de parrainage et l'accompagnement paysan
Erwin DARAGNES (ADEAR 65)

1 jour

Être autonome dans sa posture d'accompagnement
Estelle OLIVE (TV34)

2 jours

Outils collaboratifs en ligne – YesWiki niveau 1
Laurent MARSEAULT (OPTEOS)

LES PERSPECTIVES DE FORMATIONS EN 2025

- Accompagnement des collectifs agricoles
- Formation pour les nouveaux-elles salarié-e-s
- Formation Commercialisation (volet commercialisation dans le cadre de l'accompagnement – 2 sessions)
- Les CEFI pour accompagner les projets de reprise et d'association
- Analyse économique d'un projet agricole
- Analyse de pratiques professionnelles
- Co-construire les bases de la relation employeur-se-s – salarié-e-s

Une journée pour les salarié-e-s du réseau Occitanie



En juin 2024, l'ARDEAR Occitanie a organisé pour la septième année consécutive la journée des salarié-e-s du réseau, au Taurus, à Mèze. Au-delà des enjeux d'interconnaissance et de création de lien que revêt chaque année cette journée, la thématique de l'édition 2023 était « Safari Exploration des sentiers de la communication ». La communication a été au cœur des discussions : comment mieux travailler ensemble, améliorer nos échanges avec les administrateurs et fluidifier la circulation de l'information à l'échelle régionale ? La gestion du flux de mails et le choix des outils adaptés ont aussi été abordés, avec l'objectif de gagner en efficacité sans se laisser submerger.

Nous avons aussi abordé le turn-over des salarié-e-s. Nous avons échangé sur l'importance d'un bon accueil des nouveaux arrivants et sur la manière dont ces changements sont vécus, aussi bien par les nouvelles recrues que par les équipes en place. Enfin, nous avons travaillé sur la gestion des situations conflictuelles et la circulation de l'information au-delà de nos départements respectifs. L'idée d'un référent RH au sein des conseils d'administration a notamment été discutée. Une journée riche, qui nous a permis de nous retrouver ensemble, pour trouver des pistes pour améliorer notre fonctionnement collectif !

LES PERSPECTIVES POUR LA JOURNÉE DES SALARIÉ-E-S 2025

L'ARDEAR Occitanie et le réseau des ADEARs-TV poursuivent leur engagement à offrir aux salarié-e-s un espace d'échange et de réflexion sur leurs pratiques et conditions de travail. À travers des ateliers interactifs et des temps d'échange, nous chercherons à outiller chacun-e pour mieux appréhender les défis du travail en réseau et renforcer la cohésion entre salarié-e-s. Cette journée sera aussi l'occasion de partager des expériences, d'identifier des pistes d'amélioration concrètes et de continuer à construire un cadre de travail qui favorise la coopération et la sérénité.

Mutualisation pour la certification Qualité des formations

En 2024, les difficultés de recrutement concernant le poste de coordinateur formations a impacté le travail d'animation des ADEAR-TV certifiées qualité via la structure régionale.

Valérie a pris le relai sur cette mission, accompagnée par Florette (Addearg) et Maxime (Adear09) qui ont co-piloté ce travail. Pour les ADEARs qui utilisent le numéro d'OF de l'ARDEAR, des temps de mutualisation qualité réguliers (tous les mois environ) se sont poursuivis en visio ou en présentiel.



Le décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023 nous a obligé à reposer le fonctionnement de ce groupe mutualisé au regard de la nouvelle réglementation dans le cadre des formations

certifiantes financées par le Compte Personnel Formation. Un avocat spécialisé (Laurent RIQUELME) nous a accompagné dans cette réflexion, et poursuivra son accompagnement au 1^{er} trimestre 2025 afin de finaliser les nouveaux documents cadrant notre système mutualisé.

La décision de notre nouveau fonctionnement a mobilisé le CA de l'ARDEAR Occitanie et également l'ensemble des CA des ADEARs. Les ADEARs n'utilisant pas le numéro d'organisme de formation de l'échelon régional étaient amenées à se positionner sur une intégration ou non au groupe mutualisé. L'ADEAR du Tarn-et-Garonne intégrera ainsi le groupe début 2025.



Enfin, l'audit de renouvellement pour les certifications Qualiopi et Qualicert s'est déroulé début novembre. Aucune non-conformité n'a été relevée, et la qualité du travail du groupe a été saluée par l'auditeur !

La poursuite des formations certifiantes pour nos porteurs de projet

Les formations proposées par les ADEARs-TV pour les porteur-se-s de projet en phase d'émergence et de construction de projets d'installation, constituent l'un des piliers essentiels à la définition de projets viables et vivables pour les futurs paysans. Cependant après la réforme de la formation de 2019, le financement des formations pour les porteurs de projet d'installation par VIVEA s'est fortement contraint.

En réponse à cette situation, l'ARDEAR Occitanie a intégré dès 2020 un groupe de travail national visant à déposer des demandes d'enregistrement de certifications au répertoire spécifique de France Compétences.

Depuis 2022, l'ARDEAR Occitanie est co-certificatrice de la formation certifiante « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » (RS 5944) avec l'ARDEAR AURA, l'ARDEAR PACA et la FADEAR. Dans ce cadre, nous participons à l'animation de la certification professionnelle (participation aux comités décisionnels et fonctionnels, veille réglementaire) et à l'accompagnement des organismes de formation habilités (dont 3 actuellement en Occitanie : Addear de l'Aveyron, Terres Vivantes et Maison Paysanne de l'Aude).

En 2024, les co-certificateurs ont déposé le dossier de renouvellement pour cette formation « chiffrage ». Du fait de l'absence de coordinateur de formations durant une partie de l'année, Carlos a pris le relai sur cette mission. Estelle (TV), qui avait déjà participé au premier dossier de dépôt, a continué à apporter son expérience en participant au groupe de travail dédié à ce dossier de renouvellement.

L'ARDEAR Occitanie a également participé aux groupes de travail nationaux visant à déployer la seconde certification du réseau (« Entreprendre en agriculture paysanne »). Cette formation devrait être déployée dès 2025 en région Occitanie.

Enfin, du temps de travail a été consacré à la mise en œuvre de la gouvernance et du fonctionnement global de ces deux certifications au niveau national.



ADDEARG®

UN RÉSEAU QUI SE DÉVELOPPE ET SE RÉINVENTE

Un réseau, des réseaux

L'ARDEAR Occitanie et ses membres sont aussi actifs au sein de la **FADEAR** et d'**InPACT National et Occitanie**. Ce sont des espaces d'échanges sur les pratiques d'accompagnement, les enjeux de l'agriculture de demain. Ces espaces d'échanges permettent l'enrichissement des réflexions, des pratiques, et de construire et relayer des plaidoyers plus forts en faveur de l'agriculture paysanne. L'ARDEAR Occitanie a ainsi participé en 2024 :

- Tous les mois l'un des salariés de l'ARDEAR Occitanie participe au temps d'échange des ARDEAR en visio organisé par la FADEAR.
- Tout au long de l'année, les salarié·e·s sont allé·e·s à la rencontre de plusieurs ADEAR (09, 11, 12, 30, 65, TV34) afin de renforcer les liens de notre réseau et échanger sur les dynamiques et stratégies à l'œuvre
- Les journées de mutualisations nationales, organisées par la FADEAR ont eu lieu le 12 & 13 juin.
- Le 11 octobre à Bagnolet : participation aux Journées des salarié·e·s du réseau Conf' ADEAR
- Le 22 juillet nous avons participé à l'AG physique de InPact Occitanie à l'Isle-Jourdain (32) comprenant un atelier spécifique sur le projet FAPO.
- Le lien avec nos partenaires a également été renforcé par notre participation aux 30 ans de l'ATAG (22 mars).



NOTRE TRAVAIL DE PLAIDOYER

En tant que structure régionale, l'un des rôles de l'ARDEAR Occitanie est de **faire connaître et reconnaître les réalités vécues par les porteur-se-s de projet et les cédant-e-s**, la valeur de leurs projets d'installation ou de transmission pour les territoires, et la qualité de l'accompagnement réalisé par les ADEARs-TV. Elle mène ainsi un travail de **concertation et de co-construction des plaidoyers** avec les structures départementales. C'est un travail au long cours, qui consiste à la fois à interpeller les acteurs qui nous financent mais aussi à répondre à leurs sollicitations.

Contribution à la politique régionale de l'installation et de la transmission

L'ARDEAR Occitanie participe aux rencontres et groupes de travail organisés par le Conseil Régional pour construire et faire évoluer la politique de l'installation agricole en région. Elle associe dès que c'est possible les ADEARs-TV départementales pour participer à ces événements et rapprocher les débats des réalités de l'accompagnement et des porteurs de projet. En amont de ces réunions, elle organise la collecte et la remontée des informations disponibles, ainsi que des temps de réflexion mutualisés de façon à préparer au mieux ses contributions.

L'ARDEAR a également activement participé au **CRIT de décembre 2024**, en apportant notamment ses ressources pour la préparation d'une table ronde sur l'agriculture au féminin.

En 2024, l'ARDEAR Occitanie a ainsi répondu à de nombreuses sollicitations de la Région dans le cadre de l'évolution des dispositifs d'aide à l'installation et à la transmission. L'ARDEAR Occitanie s'est montrée force de proposition pour permettre une meilleure adéquation de ces dispositifs aux besoins des publics cibles car actuellement, une partie non négligeable des porteurs de projet accompagnés par notre réseau s'installe sans aide financière. Des échanges techniques ont eu lieu avec la Région Occitanie, préalable à une rencontre organisée avec le Vice-Président Vincent Labarthe en janvier 2025.

Nous veillerons à poursuivre la défense de ces propositions qui ont un impact réel sur les projets d'installation de nos publics, de même que nous contribuerons par nos propositions à la mise en place d'un FSA pluraliste et ouvert.

FOCUS SUR LE PROJET FAPO

Les futurs de l'Agroécologie Paysanne en Occitanie à l'horizon 2050



Porté par le réseau InPact Occitanie en collaboration avec un collectif de chercheurs fédérés par le CIRAD, et soutenu par les fondations Carasso et Agropolis, ce projet ambitionne d'explorer les trajectoires possibles pour une transition Agroécologique Paysanne en Occitanie à l'horizon 2050. Une co-coordination est assurée par l'ARDEAR Occitanie pour le réseau InPact, et par le CIRAD.

En 2022, deux chantiers ont été priorités pour poser les bases du travail prospectif : la définition d'une boussole de l'Agroécologie Paysanne et l'identification des leviers et freins du développement de l'agroécologie paysanne.

En 2023, le projet a pris une dimension résolument prospective avec l'appui de SOLAGRO, chargé de modéliser deux scénarios quantitatifs contrastés, intégrant les évolutions climatiques anticipées, afin de décrire l'agriculture de la région à l'horizon 2050 : un scénario tendanciel qui prolonge les trajectoires actuelles sans changement structurel majeur, et un scénario où l'agroécologie paysanne serait appliquée à grande échelle, explorant les conditions nécessaires à une transition systémique et territoriale réussie.



Parallèlement à cette approche globale, une expérimentation territoriale a été engagée en 2024 sur deux terrains d'étude : Le PNR des Corbières Fenouillèdes en lien avec la Maison Paysanne de l'Aude; et la métropole de Montpellier, dans le cadre d'un post-doctorat mené par Sébastien LEVIENNOIS en collaboration avec la Caisse Alimentaire. Ces études locales permettent de confronter les scénarios aux réalités de terrain et d'identifier des leviers d'action concrets.

Par ailleurs, plusieurs ateliers prospectifs et participatifs, menés avec le CIRAD et les membres du réseau InPACT Occitanie, ont permis d'affiner les scénarios et d'identifier les facteurs clés structurant l'avenir de l'agriculture régionale. Ces travaux ont intégré des dimensions qualitatives essentielles à la transition agroécologique paysanne. Ces analyses ont été approfondies pour aboutir à des outils de plaidoyer stratégique, destiné à orienter les politiques agricoles et territoriales vers un modèle plus résilient et solidaire inscrivant ainsi l'agroécologie paysanne au cœur des stratégies régionales. La finalisation des livrables et la diffusion des résultats du projet sont prévus pour 2025.

[Lien vers les résultats du projet FAPO](#)



LE FINANCEMENT DE L'ARDEAR

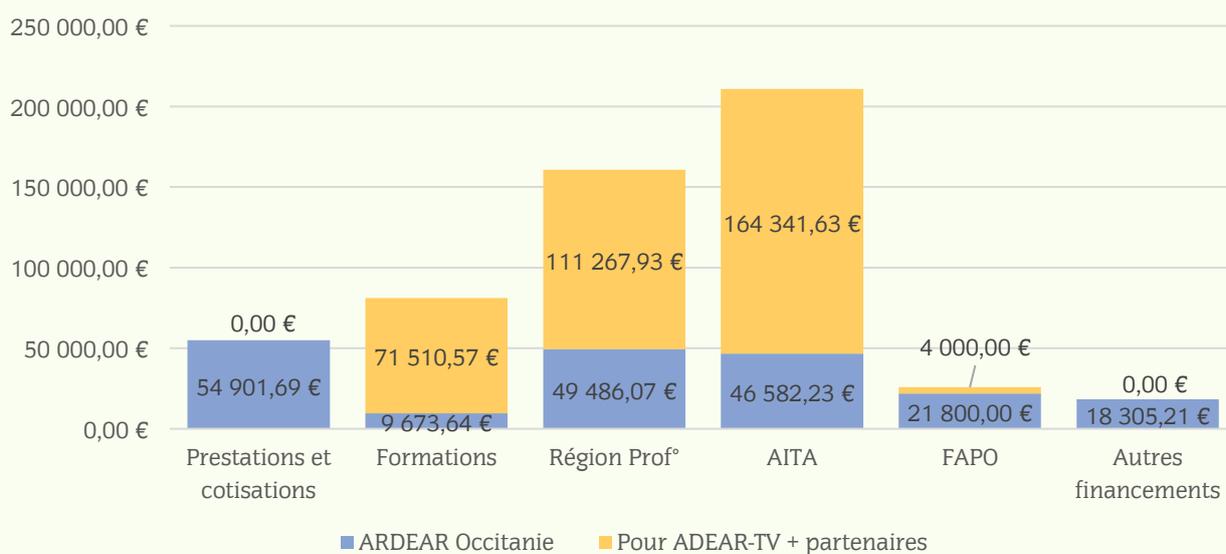
©ADDEARG

Les finances de l'ARDEAR Occitanie en 2024

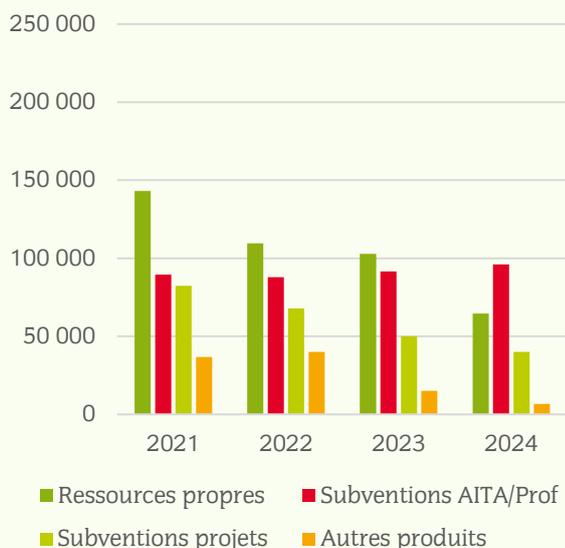
Comme chaque année, l'ARDEAR Occitanie a participé activement au portage de plusieurs dossiers de financements pour les membres du réseau des ADEARs-TV. Le nombre de dossiers portés ainsi que les volumes financiers concernés (351 120€ en 2024) restent conséquents. Le temps consacré par les salariées régionales aux négociations nécessaires au montage de ces dossiers, souvent peu ou pas financés, et à leur bilan augmente chaque année. Cet engagement témoigne de la détermination de l'ARDEAR Occitanie à soutenir et renforcer son réseau.

En 2024, ce portage s'est principalement concentré sur deux subventions majeures : AITA et Professionnalisation. Les financements liés à la formation sont uniquement rattachés aux ADEARs 09 et 30 (l'ADEAR 31 n'a pas fait de formation en 2024).

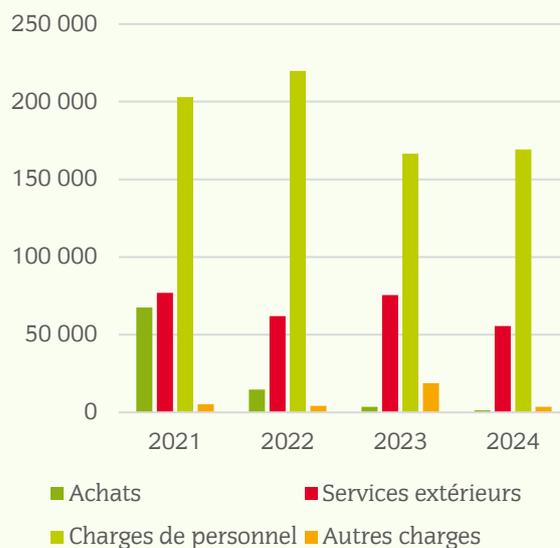
Principaux financements portés par l'ArDEAR Occitanie



Produits ARDEAR



Charges ARDEAR



En 2024, les produits de l'ARDEAR Occitanie s'est élèvent à 207 539 €, soit une baisse de -52k€ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement :

- Par une baisse des ressources propres (-38k€), notamment liée :
 - À la chute des financements OCAPAT (-26k€), en lien avec la baisse de formations portées par l'ARDEAR en 2024,
 - À la baisse des prestations CEFI (-6k€), due à un recul du nombre de CEFI réalisés par les ADEARs-TV en 2024
 - Et à une baisse de la contribution qualité en 2024 (-2k€), en lien notamment avec l'arrêt d'activité de l'ADEAR 31
- Une baisse des subventions projet ont aussi diminué (-10k€) : plusieurs projets ont pris fin en 2023, et les nouveaux financements ont démarré tardivement en fin d'année 2024.
- Enfin, une diminution des autres produits (-8k€), essentiellement liée à des recettes exceptionnelles perçues en 2023 (notamment FSE).

Côté dépenses, les charges ont aussi diminué de -33k€, principalement grâce :

- À une réduction des services extérieurs (-20k€) :
 - Suite à l'arrêt en 2023 des projets comme TerriaOcc (-10k€) et
 - À la baisse du nombre de formations proposées en 2024, entraînant moins de dépenses d'intervenants (-11k€).
- À une diminution des autres charges (-13k€) car en 2023 nous avons dû faire de corrections qui ont fortement impacté le résultat exceptionnel
- Les dépenses liées aux achats et au personnel sont restées globalement stables.



Analyse du budget 2024 et perspectives pour 2025

Le résultat de l'exercice 2024 de -24k€ répond à plusieurs facteurs. Il a été marqué par la fin de plusieurs projets (TerriaOcc + Région Transmission) avec un renouvellement par d'autres financements complémentaires seulement en fin d'année. De plus, la baisse du nombre de formations (perte du financement d'OCAPIAT + poste coordinateur formations presque inoccupé en 2024), ont pesé aussi sur les ressources 2024. Cela est d'autant plus visible en 2024, car avec tous les changements qu'il y a eu au sein de l'équipe en 2023 nous n'avons pas pu préparer correctement l'année 2024.

Mais **2024 a aussi été une année de relance et de construction pour l'avenir**. L'équipe en place a mis l'accent sur la recherche de nouveaux financements et la structuration du pôle formations. Ces efforts ont porté leurs fruits : 2 nouveaux financements ont été lancés en fin d'année (CASDAR TR'OCC & ANACT) et 2 autres démarreront en 2025 (CASDAR AGIR & Fondation Chanel, en partenariat avec l'ARDEAR AuRA). L'arrivée de Jody a permis de **remettre sur pied un programme de formation pour les salarié·e·s du réseau**, dont les effets concrets se feront sentir dès le second semestre 2025.

Pour l'instant, on s'attend encore à un budget serré en 2025, mais plusieurs pistes de financement sont en cours et pourraient venir améliorer la situation. Après une année 2024 en demi-teinte, 2025 s'annonce comme **une année de stabilisation et de nouvelles opportunités pour l'ARDEAR Occitanie**.

ACRONYMES

AGIR	CASDAR démultiplication 2024. Agriculture de Groupe, Installation Réussie : les Agris installent des agris
AITA	Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture
ARDEAR Occitanie	Association régionale pour le développement de l'emploi agricole Occitanie
ATAG	Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial au Développement Agricole et Rural
CEFI	Contrat Emploi Formation Installation
CEPPP	Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CRIT	Comité Régional Installation Transmission
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DNA	Dotation Nouvel Agriculteur
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts
ENSAT	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse
ENSFEA	Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Agricole
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
FADEAR	Réseau de l'agriculture paysanne, fédérant l'ensemble des ADEAR départementales et régionales
FAPO	Les Futurs de l'Agroécologie Paysanne en Occitanie
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSA	France Services Agriculture
InPACT Occitanie	Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale, plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles (Fédération régionale des CIVAM d'Occitanie, Accueil Paysan, Terre de Liens, Terracoopa, Nature et Progrès 11, ARDEAR Occitanie)
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (financé par le FEADER)
OCAPIAT	Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PNR	Parc Naturel Régional
PP	Porteur-se de projet d'installation
PPAM	Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
PSN	Plan Stratégique National
RDR4	Règlement de Développement Rural (version 4)
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
VIVEA	« Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant ». VIVEA est le fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles.
TDL	Terre de liens
TR'OCC	CASDAR démultiplication 2024. Des paysan.nes demain : leviers pour les TRansmissions et transitions agricoles en OCCitanie
TV	Terres Vivantes 34 et 66 (membre du réseau des ADEAR en Occitanie)
UT2J	Université Toulouse 2 Jean Jaurès

NOS PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

